



L'ALSACE

Jeudi 10 septembre 2009

# Cernay Saint Nicolas ne doit pas devenir une marque

L'opposition au dépôt de la marque « Saint Nicolas » s'amplifie autour de l'office de tourisme de Cernay et les soutiens affluent de toute part.

Depuis quelques semaines maintenant, l'Office de tourisme de Cernay et de la région du Vieil-Armand mène une opposition farouche contre le dépôt d'une marque « Saint Nicolas » par les villes de Nancy et de Saint-Nicolas-de-Port.

## Des démarches auprès de l'Institut national de la propriété industrielle

Les édiles de ces deux communes de Meurthe-et-Moselle ont en effet décidé de tenter de faire protéger les termes « Saint Nicolas » ou « la fête de saint Nicolas » ou encore « le marché de la saint Nicolas » à leur profit.

Organisateur, comme d'autres



Saint Nicolas, ici lors de son passage dans la communauté de communes de Cernay. Il est aimé des enfants.

Photo D.R.

communes, du passage de saint Nicolas pour les enfants, l'office de tourisme à Cernay entend faire annuler ce projet juridique.

Le président de l'office de tourisme Christophe Meyer a écrit directement à l'Institut national de

la propriété industrielle (INPI), pour exprimer son désaccord. « Fin juillet nous avons été alertés par l'article paru dans le journal L'Alsace et nous avons immédiatement réagi en écrivant à l'INPI et aux maires des deux communes concernées ». Le vice-président de l'office, Antony Dissler, développe l'argumentaire en exprimant « la crainte de voir chaque fête devenir une marque, mais aussi que ces villes viennent interdire l'organisation d'un marché ou l'édition d'images ou de chemisettes par exemple au prétexte qu'elles sont détentrice de la marque Saint Nicolas ».

Notre journal a repris les arguments (lire notre édition du 14 août) contre « la privatisation de la fête traditionnelle » et l'office de tourisme a reçu le soutien de nombreuses personnes dont une juriste spécialisée dans les marques. La ville de Cernay, la commune d'Uffholtz, l'Association départementale du tourisme du

Haut-Rhin et la Fédération régionale des offices de tourisme ont décidé de soutenir de ce que l'on peut qualifier de fronde.

## « Les fêtes des saints appartiennent à tout le monde »

L'archevêché de Strasbourg va dans le même sens et rappelle que « les fêtes des saints appartiennent à tout le monde. L'Église [invite] toutes les personnes individuelles, comme les collectivités qui le souhaitent, à s'associer à cette fête, très largement fêtée en Alsace, dans les Vosges, en Allemagne mais aussi en Italie et dans bien d'autres pays du monde ». Pour l'office de tourisme ce dossier « est important, car cette protection juridique pourrait remettre en cause l'ensemble de nos traditions. C'est une marchandisation qui ne dit pas son nom ».

IA

## Le « vrai » saint Nicolas ?

Cette affaire, qui dépasse de loin l'anecdote, a motivé le déplacement d'un administrateur de l'Office de tourisme de Cernay et environs à Saint-Nicolas-de-Port, dans le fief d'André Rossinot, maire de Nancy. « La vénération de saint Nicolas est grande, tant les 5 et 6 décembre que le 9 mai, anniversaire de la translation des reliques. Le trésor de la basilique conserve une portion du bras de saint Nicolas dans une chasse précieuse », indique Tharcise Meyer, membre de l'office de tourisme de Cernay.

Un sacristain rencontré dans la basilique a rappelé, sous couvert d'anonymat, des évidences : « Saint Nicolas est universel. C'est d'abord un Turc, il a été évêque de Smyrne, aujourd'hui Izmir. Il n'appartient pas aux Lorrains, ni à d'autres. Il est le saint patron des enfants, des jeunes gens à marier, des prisonniers ou encore des marins. Je ne comprends pas bien la démarche de notre maire ». Le blason de la basilique porte la devise « De l'Orient à l'Occident » ce qui montre bien l'étendue du culte de ce saint si familier.



Saint Nicolas, dans sa basilique en Meurthe-et-Moselle. Il ressemble à s'y méprendre à tous les saints Nicolas du monde !

Photo IA